

**PROCEDURE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
HORS COMMUNE DE RESIDENCE**

Notice Explicative

Vous souhaitez scolariser votre enfant ou vos enfants dans une école située sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre afin de faciliter cette démarche, veuillez trouver la procédure ci-dessous :

- *Les responsables légaux, domiciliés hors de la ville de Pointe-à-Pitre et qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école maternelle ou élémentaire de Pointe-à-Pitre, doivent renseigner le formulaire de demande de dérogation.*
- *Le motif de changement de commune devant être justifié, les responsables légaux doivent joindre obligatoirement les documents demandés et les pièces justificatives (courrier explicatif, attestations de l'employeur...)*
- *Les responsables légaux transmettent le formulaire d'inscription au Maire de leur commune de résidence, pour avis ;*
- *Votre demande sera soumise à la Commission des Affaires Scolaires*
- *Le Maire de la ville d'accueil notifie sa décision par écrit aux parents et au Maire de la commune de résidence.*

LA LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- *Certificat de l'employeur mentionnant les horaires des parents*
- *Justificatif de domicile de moins de trois mois*
- *Attestation de garde (garderie –CLSH), copie de la carte d'identité et taxe d'habitation de la personne qui assure la garde de votre enfant.*

ATTENTION

1. *La demande d'inscription est accordée sous réserve de places disponibles*
2. *Le choix de l'école relève de la compétence de la ville de Pointe-à-Pitre*
3. *Si la décision est prise pour l'enseignement en classe maternelle, elle n'est pas reconduite automatiquement lors du passage au Cours Préparatoire. Une nouvelle demande doit être faite.*

La réponse à votre demande de scolarisation hors commune vous sera communiquée par courrier dans le courant du mois de juin.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

*INSCRIPTION SCOLAIRE DANS UNE ECOLE PUBLIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT DU 1^{er} DEGRE
POUR LES ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE
A faire viser par la commune de résidence*

MODALITES DE PROCEDURE

1. *Le responsable légal domicilié hors de la commune de Pointe-à-Pitre désirant inscrire son enfant dans une école maternelle ou élémentaire de Pointe-à-Pitre doit obligatoirement remplir ce formulaire.*

Le motif de changement de commune doit être justifié, en joignant au dossier les attestations nécessaires (courrier justificatif, attestations employeurs, ..)

2. *Le responsable légal transmet ensuite l'imprimé au Maire de sa commune de résidence pour avis.*
3. *Le Maire de la commune de résidence du responsable légal adresse ensuite l'imprimé au Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, pour avis.*
4. *Après décision du Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre, le responsable légal est informé par courrier de la décision définitive.*

Attention

- *Si la demande de dérogation est accordée, elle l'est toujours sous réserve de places disponibles.*
- *Le choix de l'école relève de la compétence de la Commission des Affaires Scolaires de la Ville de Pointe-à-Pitre.*
- *Si la décision est prise pour l'enseignement en classe maternelle, elle n'est pas reconduite automatique lors du passage de l'élève en classe de Cours Préparatoire. Une nouvelle demande est à établir.*

CADRE RESERVE A LA COMMUNE DE RESIDENCE

(à remplir par le maire de la commune de résidence)

Décision de la commune de résidence

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Le Maire de la commune de

Autorise la scolarisation de l'enfant dans une école maternelle ou élémentaire de la Ville de Pointe-à-Pitre.

ACCEPTÉ

REFUSE

De s'engager à participer annuellement aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Pointe-à-Pitre.

(en application de la délibération N° 41/30 août 2019 du conseil municipal du 30 août 2019 relative à l'autorisation de prise en charge des frais de scolarité par la commune de résidence).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le coût de participation est fixé à **500,00 €** (cinq cents) pour un enfant en classe élémentaire et de **700,00 €** (Sept cent) pour un enfant inscrit à la classe maternelle.

Observations éventuelles :

Date

Signature du Maire,

CADRE RESERVE A LA VILLE DE POINTE-A-PITRE

Décision définitive de la commune d'accueil

AVIS DU MAIRE

AVIS FAVORABLE (sous réserve des places disponibles)

Accord pour la scolarisation dans la ville de Pointe-à-Pitre

L'enfant sera inscrit dans les effectifs de l'école

AVIS DEFAVORABLE

Observations Eventuelles

Date

Signature du Maire,

1^{ère} demande

Renouvellement passage en CP

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE – ANNEE 2021 -2022

*Ecole Maternelle ou Elémentaire
Autre que celle dont dépend le domicile*

ELEVE

NOMPRENOM

Date de Naissance Lieu de Naissance

Niveau ScolaireCommune

Adresse

Code PostaleCommune.....

Courriel@

RESPONSABLES LEGAUX

Nom de la MèrePrénom.....

Téléphone Travail.....Portable

Nom du Père.....Prénom.....

Téléphone Travail.....Portable

Ecole souhaitée

Choix 1

Choix 2

MOTIVATION(S)

- Frère ou sœur dans un groupe scolaire – préciser l'école et la classe du frère ou de la sœur :..... (joindre un justificatif)
- Grands-parents à proximité assumant effectivement la garde ou la restauration de l'enfant préciser le nom et l'adresse.....
- Structure de garde d'enfant à proximité – Préciser le nom et l'adresse et joindre un justificatif de la garde de l'enfant
- Autre motif – Préciser les motivations complémentaires.....
.....

Date et signature

DECISION DU MAIRE

Dérogation Accordée Refusée

Motifs :

.....

Signature du Maire